



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

RÉSOLUTIONS 2020-73 À 2020-84 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **5 août 2020** à 12 heures (midi), par voie d'appel conférence (TEAMS).

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	vice-présidente et conseillère municipale
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Sandra El-Helou	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Michel Reeves	administrateur et usager du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif
Mme	Kathy Dumortier	directrice principale
Mme	Christine Gauvreau	directrice
M.	Nicolas Girard	directeur principal
M.	Pierre Lavigueur	directeur principal
Mme	Josée Roy	directrice principale
M.	Jean-François Trudel	chef

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Suzanne Savoie avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 5 août 2020 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2020-73 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 5 août 2020.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE DÉFINITION DES BESOINS D'ENTREPOSAGE ET LOGISTIQUES DES RESSOURCES MATÉRIELLES - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE GROUPE GCL CANADA INC. (2020-MC-12)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de cinq (5) entreprises pour retenir des services professionnels pour une étude de définition des besoins d'entreposage et de logistiques des ressources matérielles ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise GROUPE GCL CANADA INC., au montant total ci-après mentionné ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

2020-74 d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour retenir des services professionnels pour une étude de définition des besoins d'entreposage et de logistiques des ressources matérielles, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise GROUPE GCL CANADA INC., au montant total forfaitaire de 49 100 \$ toutes taxes exclues ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE POTENTIEL DE LA GÉOTHERMIE - AGRANDISSEMENT PHASE IV - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE PAGEAU, MOREL ET ASSOCIÉS INC. (2020-MC-20)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois (3) entreprises pour une étude du potentiel de la géothermie au 2250, avenue Francis-Hughes, à Laval, dans le cadre de l'agrandissement Phase IV de ses installations ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval n'a retenu que celle de l'entreprise PAGEAU, MOREL ET ASSOCIÉS INC., l'autre proposition (celle de GÉO-ÉNERGIE INC.) ne rencontrant pas certains requis dont notamment en termes de contrôle des exigences du volet 2 de la description des besoins ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2020-75

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour une étude du potentiel de la géothermie au 2250, avenue Francis-Hughes, à Laval, dans le cadre de l'agrandissement Phase IV des installations de la STL, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise PAGEAU, MOREL ET ASSOCIÉS INC., aux coûts ci-après détaillés, toutes taxes exclues ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

DESCRIPTION	PRIX
VOLET 1	
- Analyse du potentiel technique du sol et recommandations préliminaires :	11 000,00 \$
VOLET 2	
A. Services durant la réalisation du puits sans résidence et post-réalisation :	7 000,00 \$
B. Forage exploratoire du puits et essais par un sous-traitant spécialisé * :	33 000,00 \$
* Advenant la réalisation du volet 2B, le prix indiqué de 33 000\$ est une estimation. La STL paiera au prestataire le prix coûtant que ce dernier paiera à son sous-traitant pour le forage exploratoire et les essais, et ce, sur approbation par la STL ainsi que sur présentation des pièces justificatives.	
	51 000,00 \$

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE MAINTIEN DES PROGRAMMES D'ÉQUITÉ SALARIALE DE LA STL - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE PCI – PERRAULT CONSEIL INC. (2020-MC-22)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de cinq (5) entreprises pour retenir des services professionnels pour le maintien de ses programmes d'équité salariale ;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise PCI – PERRAULT CONSEIL INC., aux taux horaires ci-après mentionnés ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-76

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour retenir des services professionnels pour le maintien des programmes d'équité salariale de la STL, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise PCI – PERRAULT CONSEIL INC., aux taux horaires ci-après détaillés, toutes taxes exclues :

Description	Quantité estimée	Taux horaire
Responsable du projet	95 heures	235,00 \$
Responsable administratif	5 heures	150,00 \$

et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

SERVICES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT - OPTIMISATION DE LA CHARGE DU RÉSEAU (VENTILATION) - ÉTUDE - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE HF EXPERTS-CONSEILS INC. (2020-MC-23)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises afin de retenir des services professionnels pour réaliser une étude d'évaluation des charges électriques des systèmes de ventilation ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise HF EXPERTS-CONSEILS INC., aux coûts totaux ci-après mentionnés ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasiliou Karidogiannis et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2020-77

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour retenir des services professionnels pour réaliser une étude d'évaluation des charges électriques des systèmes de ventilation, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise HF EXPERTS-CONSEILS INC., aux coûts forfaitaires ci-après détaillés, toutes taxes ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

Description	Coûts (avant taxes)
Volet 1 – Identification et les prises de mesures des équipements de ventilation :	49 350,00 \$
Volet 2 – Analyse complète et le rapport final pour l'optimisation des charges du réseau :	34 250,00 \$
	<u>83 600,00 \$</u>

FOURNITURES DE PRODUITS EN AÉROSOL ET PRODUIT DIVERS POUR LA PÉRIODE 2020-2021- APPROBATION DE CONTRATS AVEC LES ENTREPRISES LES PEINTURES EUROTECK INC., COMPAGNIE GÉNÉRAL BEARING SERVICES INC. ET MERGA INDUSTRIEL INC. (2020-MC-24)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois (3) entreprises pour la fourniture de produits en aérosol et produits divers ;

ATTENDU QUE les trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval octroie un contrat item par item à chacun des plus bas proposant conformes, soit un contrat à l'entreprise LES PEINTURES EUROTECK INC. (EUROTECK), un contrat à l'entreprise COMPAGNIE GÉNÉRAL BEARING SERVICES INC. (GBS) et un contrat à l'entreprise MERGA INDUSTRIEL INC. (MERGA), aux prix ci-après mentionnés, toutes taxes exclues ;

ATTENDU l'article 6.2 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-78

d'approuver les contrats pour la fourniture de produits en aérosol et produits divers, selon les termes et conditions y prévus, à chacun des plus bas proposant conformes pour chacun des items, soit un contrat à l'entreprise LES PEINTURES EUROTECK INC. (EUROTECK), un contrat à l'entreprise COMPAGNIE GÉNÉRAL BEARING SERVICES INC. (GBS) et un contrat à l'entreprise MERGA INDUSTRIEL INC. (MERGA), et ce, selon les items et les prix tels qu'indiqués au tableau joint en annexe A, toutes taxes exclues, pour faire partie intégrante de la présente résolution ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, les contrats s'y rapportant.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN ADMINISTRATEUR DE CONTRATS SÉNIOR - APPROBATION D'UN CONTRAT (2020-MC-25)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises pour retenir des services professionnels pour un administrateur de contrats sénior ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise 9307-8624 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de DHARMA CONSEIL), au taux horaire ci-après mentionné ;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2020-79

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat (expirant à la première des deux éventualités suivantes : (1) après une période de NEUF (9) mois à compter de son entrée en vigueur ou (2) à l'atteinte d'un montant maximal de 105 699\$, toutes taxes incluses) pour retenir des services professionnels d'un administrateur de contrats sénior, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise 9307-8624 QUÉBEC INC. (connu également sous le nom de DHARMA CONSEIL), au taux horaire de 85,00 \$, toutes taxes exclues ; et

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

SOLUTION DE PAIEMENT SANS CONTACT À BORD DES AUTOBUS DE LA STL – REJET DE LA SEULE SOUMISSION DÉPOSÉE ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES (AO 2020-P-08)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour une solution de paiement sans contact à bord de ses autobus et que dix-sept (17) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions, une seule entreprise a déposé une proposition ;

ATTENDU QUE la seule soumission déposée a été déclarée non conformes en raison que cette dernière proposait un échéancier qui ne respectait pas les requis indiqués au Devis ;

ATTENDU QU'il y aurait donc lieu de rejeter la seule soumission reçue et d'annuler ledit appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

2020-80

de rejeter la seule soumission reçue pour la solution de paiement sans contact à bord des autobus de la STL relativement à l'appel d'offres numéro 2020-P-08 puisque non conforme, et d'annuler ledit appel d'offres.

FOURNITURE DE GAZ NATUREL - PROLONGATION D'UN MOIS (1 AU 30 SEPTEMBRE 2020) DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE OUII ENERGIE INC. - APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT (AO 2019-P-24)

ATTENDU QUE le 16 décembre 2019, lors d'une assemblée ordinaire de son conseil d'administration, la STL octroyait un contrat (résolution 2019-205) pour la fourniture de 40 470 Gj de gaz naturel, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme ayant répondu à ce dernier, soit l'entreprise OUII ÉNERGIE INC., au prix de 2,9975 \$ le gigajoule, toutes taxes exclues, pour la période du 17 décembre 2019 au 31 juillet 2020 ;

ATTENDU QU'en date de ce jour, un ordre de changement audit contrat s'élevant à 14 548,30 \$ (2,47 \$ le gigajoule), soit 12% de la valeur initiale dudit contrat, a déjà été approuvé afin d'ajouter le mois d'août 2020 au contrat et ainsi permettre la finalisation du processus d'appel d'offres en cours pour mettre en place un nouveau contrat d'approvisionnement en gaz naturel ;

ATTENDU QU'afin d'assurer la transition pendant la mise en place du nouveau contrat qui devrait être octroyé à l'assemblée du conseil d'administration prévu le 31 août 2020, mais qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2020, un changement supplémentaire audit contrat (s'élevant à 17 000 \$ avant taxes, soit 14% de la valeur dudit contrat) s'avère nécessaire pour ajouter le mois de septembre 2020, soit pour un total, avec la première demande déjà approuvée, de 26% de la valeur dudit contrat.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Sandra El-Helou et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2020-81

d'approuver, pour les raisons précitées au préambule, la modification ci-avant mentionnée au contrat en vigueur avec l'entreprise OUII ÉNERGIE INC. pour prolonger d'un mois ce dernier (le mois de septembre 2020), jusqu'à concurrence d'une dépense supplémentaire maximale de 17 000 \$, toutes taxes exclues.

LISTE D'ASSIGNATIONS DU 22 AOÛT 2020 AU 8 JANVIER 2021 – ADOPTION

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la convention collective des chauffeurs, la Société de transport de Laval procède à une nouvelle liste d'assignations qui sera en vigueur du 22 août 2020 au 8 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le nombre de chauffeurs requis est de 639 ;

ATTENDU QUE les principaux changements sont ci-après énumérés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2020-82

d'approuver la liste d'assignations du 22 août 2020 au 8 janvier 2021, incluant les modifications aux horaires des circuits 2, 12, 17, 20, 22, 24, 26, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 76, 144, 151, 222, 252, 313, 360 (la fin de semaine), 402, 404, 901, 902, 903, 925 et 942, au retrait, durant la semaine, du service du circuit 360 ainsi qu'à la réintroduction des opérations pour les circuits scolaires intégrés; et

que le nombre de chauffeurs requis soit de 639 jusqu'au 8 janvier 2021.

PLAN D'OPTIMISATION DES RESSOURCES - STL - DÉPÔT

ATTENDU QU'afin de pallier à la baisse des revenus des sociétés de transport collectif dû à la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a annoncé qu'il compenserait 50% de la perte des revenus tarifaires pour 2020 ;

ATTENDU QUE pour être admissible à cette aide financière, il faut cependant avoir adopté un plan d'optimisation des ressources afin de limiter les répercussions anticipées de cette pandémie sur les résultats financiers de l'année 2020 ;

ATTENDU QUE l'ARTM a donc fixé pour les sociétés de transport des cibles de réduction des dépenses ;

ATTENDU QUE cette cible pour la STL est reflétée dans le plan d'optimisation des ressources dont copie est déposée à la présente assemblée ;

ATTENDU QUE ce plan ne permet toutefois pas d'atteindre celle fixée par l'ARTM sans mettre en péril la pérennité de l'entreprise ou la sécurité de la clientèle, et qu'à ce titre, il est impossible dans l'état actuel des choses de le recommander.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Sandra El-Helou et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2020-83 de prendre acte du plan d'optimisation des ressources de la STL tel déposé à la présente assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2020-84 de lever l'assemblée à 13h10.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif

Résolution : 2020-78
Tableau – Annexe A

ITEM	CODE RÉPERTOIRE STL	CODE PRODUIT MANUFACTURIER	DESCRIPTION	QUANTITE UNITAIRE ESTIMÉE POUR 12 MOIS	PRIX UNITAIRES (TPS & TVQ exclues) (\$ CAD)	TOTAL ADJUGÉ	PLUS BAS FOURNISSEUR
1	A-10-04-50-6018	KLEEN FLO 4169	KLEEN-FLO HUILE POUR OUTILS PNEUMATIQUE 500ml	8	0,96 \$	7,70 \$	Merga
2	A-10-04-50-6022	KLEEN-FLO 742	KLEEN-FLO LUBRIFIANT NON GRAISSEUX AU SILICONE 350G	700	5,88 \$	4 116,00 \$	GBS
3	A-10-04-50-6028	LUBRIPLATE 105	GRAISSE LUBRIPLATE 284G	36	7,00 \$	252,00 \$	GBS
4	A-10-04-50-6030	LOCTITE 76764	LOCTITE NEVER-SEEZ POUR ACIER SEULEMENT 454G	18	16,98 \$	305,64 \$	Euroleck
5	A-10-04-50-6032	LOCTITE 24231	LOCTITE ADHESIF BLOCAGE DE FILETS 50ML (BTE 10)	24	33,91 \$	813,84 \$	GBS
6	A-10-01-50-6006	3M 80010	COLLE EN TUBE SUPER ADHÉSIF 150ML (BTE 6)	12	12,27 \$	147,24 \$	Euroleck
7	A-10-04-50-6024	KLEEN-FLO 807	KLEEN-FLO DISSOLVANT PÉNÉTRANT 285g	23	4,62 \$	106,26 \$	GBS
8	A-10-06-01-6024	PRO FORM 10701	PRO FORM SYSTÈME DE REMPLISSAGE PROPAG FV16 PEINTURE MACK BLUE AEROSOL 215g (PPG 10701 MAE)(UNITE)	10	28,86 \$	288,60 \$	Euroleck
9	A-10-06-01-6064	PRO FORM 34016	PRO FORM SYSTÈME DE REMPLISSAGE PROPAG FV16 PEINTURE COOL GRAY MEDIUM AEROSOL 215G (PPG 34016 MAE)(UNITE) PEINTURE DE TABLEAU DE BORD LFS	6	17,56 \$	105,36 \$	Euroleck
10	A-10-06-01-6074	SXA9000	PEINTURE NOIRE ONCE CHOICE FINITION 426gr	12	6,59 \$	79,05 \$	Merga
11	A-10-04-50-6092	PF637	PRO FORM APPRÊT GARNISSANT GRIS PF637 425G (BTE 12)	29	14,48 \$	419,92 \$	Euroleck
12	A-10-06-50-6050	DX330	ACRYLI-CLEAN DÉCAPANT POUR CIRE ET GRAISSE 1GALLON (DX330 PPG)(BTE 6)	39	59,86 \$	2 334,54 \$	Euroleck
13	A-02-01-50-6362	LOCTITE 5970	LOCTITE SCELLANT 300ML (UNITE) Caisse de 10	16	39,63 \$	634,08 \$	GBS
14	A-07-04-50-6006	PERMATEX 80370	PERMATEX PROTECTEUR BATTERIES AEROSOL 141g (BTE 12)	212	4,75 \$	1 007,00 \$	Merga
15	A-08-10-50-6192	LOCTITE 59675	LOCTITE SILICONE HAUTE TEMPERATURE 300ML (UNITE)	4	9,11 \$	36,44 \$	Euroleck
16	A-10-04-50-6002	MOOVIT 11014	MOOVIT GRAISSE BLANCHE PÉNÉTRANTE AEROSOL 350g	354	7,06 \$	2 499,24 \$	GBS
17	A-10-04-50-6012	KLEEN FLO 303	KLEEN-FLO NETTOYEUR À FREINS 409G	3076	3,58 \$	11 012,08 \$	GBS
18	A-10-04-50-6020	PERMATEX 99MA	PERMATEX GASKET SPRAY SCELLANT 255g	12	7,25 \$	87,00 \$	Merga
19	A-10-04-50-6098	PERMATEX 51550	PERMATEX SCELLANT À BRIDE 50ML	28	13,20 \$	369,60 \$	GBS
20	A-10-04-50-6114	LOCTITE 46551	LOCTITE COLLE ADESIVE 9.3G	102	20,83 \$	2 124,66 \$	GBS
21	A-10-04-50-6124	PERMATEX 26240	PERMATEX ADHESIF BLOCAGE FILETS ROUGE 36ml (BTE 6)	10	22,77 \$	227,70 \$	GBS
22	A-10-04-50-6126	TRUCK LITE 97944-1	TRUCK LITE TUBE GRAISSE DIELECTRIQUE 2oz (BTE 12)	29	5,19 \$	150,51 \$	GBS
23	A-10-04-50-6158	PERMATEX 27115	PERMATEX GEL TWIST ROUGE 10g GRANDE FORCE(BTE 6)	20	10,22 \$	204,40 \$	GBS
24	A-10-04-50-6160	PERMATEX 24215	PERMATEX GEL TWIST BLEU 10g FORCE MOYENNE	38	10,22 \$	388,36 \$	GBS
25	A-10-04-50-6168	ELC-PLASTIC 121702	ELC-PLASTIC SAFE NETTOYEUR DE CONTACT 354G (BTE 12)	164	22,00 \$	3 608,00 \$	GBS
26	A-10-04-50-6192	T-40	KROWN ANTIROUILLE ET LUBRIFIANT 400g (BTE 12)	394	7,79 \$	3 069,26 \$	GBS
27	A-10-06-01-6048	KLEEN FLO 04001	KLEEN FLO PEINTURE EMAIL NOIR BRILLANT AEROSOL 285G	126	4,25 \$	535,50 \$	GBS
28	A-10-06-01-6050	KLEEN FLO 04002	KLEEN FLO PEINTURE EMAIL NOIR MAT AEROSOL PLASTIKOTE 285g	132	4,25 \$	561,00 \$	GBS
29	A-10-10-01-6006	3M DP190	3M SCOTCH-WELD CARTOUCHE EPOXY GRIS 200ML (BTE 12)	10	65,61 \$	656,10 \$	GBS
30	A-10-10-01-6008	MC0824 (BOU)	BOUT EXP 10mm POUR CARTOUCHE EPOXY GRIS 200ml 3M POUR LE DP190(S ASSURER AVOIR SPIRALE INTERIEUR)	66	3,25 \$	214,50 \$	GBS
31	A-10-10-01-6012	MIXNOZZLE-50 (BOU)	3M BOUT EXP POUR CARTOUCHE EPOXY 50ml	296	2,09 \$	617,90 \$	Merga
32	A-10-10-01-6002	KLEEN FLO 472	KLEEN FLO SILICONE CLAIR EN CARTOUCHE 300ML	72	5,13 \$	369,36 \$	GBS
33	A-10-10-50-6008	LOCTITE 5699	LOCTITE SCELLANT ADHESIF GRIS 70ML	132	7,96 \$	1 050,72 \$	Euroleck
34	A-10-10-50-6016	PERMATEX 2BR	PERMATEX SCELLANT FORM A GASKET 80ml	21	3,48 \$	73,08 \$	GBS
35	A-10-10-50-6694	LOCTITE 40479	LOCTITE INSTANT GASKET 190ML	18	30,20 \$	543,60 \$	GBS
36	A-10-04-50-6082	SUPER LUBE 41160	SUPER LUBE GRAISSE SYNTHETIQUE AVEC TEFLON 400g (BTE 12)	58	17,81 \$	1 032,98 \$	GBS
37	A-10-04-50-6104	SUPER LUBE 31110	SUPER LUBE AEROSOL 311g (BTE 12)	106	10,79 \$	1 143,74 \$	GBS
38	A-10-04-50-6162	MOLYCOTE 55	MOLYCOTE O-RING LUBRIFIANT 150G (UNITE)	6	32,76 \$	196,56 \$	GBS
39	A-10-06-01-6094	3M 08883	3M ENDUIT CAOUTCHOUTE NOIR UNDERCOATING 560g (BTE 6)	29	19,19 \$	556,51 \$	Euroleck
40	A-10-10-08-6004	MOLYCOTE 111	SCELLANT/LUBRIFIANT MOLYCOTE 150g (BTE 12)	39	20,06 \$	782,34 \$	GBS
41	A-20-90-50-6040	RUBAN TEFLON PTFE	RUBAN TEFLON MARKAL PTFE 1/2" x 520" (12.7mm x 13.2m)	90	0,72 \$	64,80 \$	GBS
42	A-90-90-50-6194	PERMATEX 56521	PERMATEX TEFLON EN PATE 50ML	42	11,88 \$	498,96 \$	GBS
43	A-10-06-01-6006	PRO FORM MBX32982	PRO FORM SYSTÈME DE REMPLISSAGE PROPAG FV16 PEINTURE GRIS MET AEROSOL 215g (PPG 32982) (BTE 6)	10	17,56 \$	175,60 \$	Euroleck
44	A-10-06-01-6054	PRO FORM 91046	PRO FORM SYSTÈME DE REMPLISSAGE PROPAG FV16 PEINTURE BLANCHE AEROSOL 215g (PPG 91046 MAE) (BTE 6)	29	17,56 \$	509,24 \$	Euroleck
45	A-10-06-01-6100	PRO FORM PF 137	PRO FORM DURCISSEUR EN CRÈME BLANCHE 113G POUR RÉSINE(SMC)(BTE 6)	10	7,76 \$	77,60 \$	Euroleck
46	E-01-90-90-0138	PRO FORM PF-141	PRO FORM DURCISSEUR EN CRÈME BLEU 78g (BTE 6)	10	7,06 \$	70,60 \$	Euroleck
GRAND TOTAL (TPS et TVQ EXCLUES) (SCAN)						44 125,17 \$	